

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1er étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 24 septembre dernier, le député de Jean-Lesage déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement qu'il :

1. abandonne l'approche quantitative pour favoriser une approche qualitative;
2. procède à une décentralisation des services sociaux offerts à la population;
3. alloue des sommes supplémentaires récurrentes pour le maintien des services de première et de deuxième ligne et rehausse le budget alloué aux organismes communautaires;
4. prenne au sérieux les points mis de l'avant dans la pétition et saisisse leur importance comme facteur favorisant le maintien en poste durable de ces intervenants sociaux qui œuvrent auprès d'humains en détresse.

À cet égard, voici quelques précisions que je souhaite apporter en réponse aux interventions réclamées par le député de Jean-Lesage nommées précédemment.

1. Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) s'est engagé envers les usagers, leurs proches et la population à une grande rigueur dans le suivi des développements d'activités cliniques sans précédent réalisés depuis le 1^{er} avril 2019. Cette rigueur passe par la définition et le suivi d'indicateurs spécifiques, mesurables, et mobilisateurs reflétant les gains réels réalisés en termes de renforcement de l'accès, de la qualité et de la performance des soins et services.

L'ensemble des développements d'activités de soins et services réalisés, incluant le renforcement des services sociaux et de réadaptation, s'inscrit dans cette culture de la mesure et de l'engagement au service des usagers, de leurs proches et de l'ensemble de la population québécoise. Le ministère de la Santé et des Services sociaux entend mettre chaque dollar investi à valeur ajoutée maximale pour les Québécoises et les Québécois. Pour suivre cet engagement, les indicateurs de renforcement de l'accès et des soins et services sont intégrés au plan budgétaire, au plan stratégique et feront partie du rapport annuel du MSSS, incluant pour le volet des services sociaux et de réadaptation.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, en matière d'allocation des ressources, le ministère de la Santé et des Services sociaux s'est engagé dans un changement de perspective une importante évolution. L'essentiel de cette évolution significative consiste à organiser et centrer le système sur les besoins des populations : ce qui l'amène à allouer les ressources non plus en fonction des demandes, mais bel et bien des besoins des usagers et de la population. Cela permet d'assurer d'équité dans le renforcement de l'accès aux soins et services.

Les programmes-services constituent l'univers à partir duquel les besoins de la population ou des groupes de personnes, aux prises avec une problématique particulière, sont exprimés. Ils servent aussi à orienter l'organisation des services de santé et de services sociaux.

C'est sur cette base que sont fixés des objectifs de résultats : c'est-à-dire s'assurer que le système réalise sa mission fondamentale en posant les bonnes actions (l'accès et la pertinence) avec les meilleurs résultats (l'efficacité) et au meilleur coût (l'efficience). L'ensemble de ces dimensions conduit à l'amélioration de la performance générale du système.

2. Comme vous le savez, assurer l'accessibilité à des services de santé et de services sociaux de qualité est, pour moi, une priorité. En ce sens, dans le cadre de son budget 2019-2020, le MSSS a annoncé d'importants développements budgétaires en matière de services sociaux.

En effet, plus de 400 M\$ ont été investis pour soutenir le développement et le maintien de différents services afin de répondre aux besoins de la population. Notons, à titre d'exemple, le rehaussement du soutien à domicile, le soutien aux proches aidants, l'amélioration de l'accès aux services en santé mentale, l'amélioration des ratios de personnels en CHSLD, le déploiement de nouveaux sites Aires ouvertes ainsi que l'initiative gouvernementale Agir tôt destinée à améliorer la détection et la prise en charge précoces des retards de développement chez les enfants.

Le MSSS a également procédé à un rehaussement historique de 35 M\$ du Programme de soutien aux organismes communautaires. Ces investissements majeurs traduisent toute l'importance que nous accordons à offrir des services matière de services sociaux qui sont près des gens, accessibles, de qualité et adaptés aux besoins de l'ensemble des personnes de la société.

3. Voir réponse au point 2.
4. En ce qui a trait à l'importance de maintenir en poste, de manière durable, les intervenants sociaux, plusieurs démarches sont actuellement en cours pour améliorer l'attraction, la rétention et la présence au travail.

De nombreux établissements travaillent sur des solutions qui permettront d'améliorer la stabilité des équipes de travail. Le *Plan d'action national visant la prévention des risques en milieu de travail et la promotion de la santé*, lancé en août dernier, vise à améliorer les pratiques de gestion, l'environnement de travail et la qualité de vie au travail du personnel œuvrant dans les établissements du réseau de la santé et de services sociaux. J'ai d'ailleurs pris, dès le début de mon mandat, un engagement formel de prendre davantage soin de tous ceux et celles qui travaillent au quotidien dans nos établissements. Un investissement de plus de 19 M\$ a été alloué lors du dernier budget pour soutenir ces démarches.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



Danielle McCann

N/Réf. : 19-MS-08350